

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE370

présenté par

M. Echaniz, M. Naillet, Mme Thomin, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Garot, M. Bertrand Petit
et M. Potier

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« régions »,

insérer les mots :

« , après concertation avec les représentants de la profession, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à inclure les représentants de la profession agricole dans le cadre de l'élaboration du programme national d'orientation et de découverte de ces métiers.

Il va de soi que le futur programme national d'orientation et de découverte des métiers agricoles doit être élaboré par l'Etat, les régions et les syndicats agricoles qui connaissent les réalités du métier.

Cette demande émane de plusieurs syndicats agricoles.